



# Fédération Sportive et Gymnique du Travail

## Commission Régionale Alsace de Tir à l'Arc

Maison Départementale des Sports - 4 rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG

Tél : 03 88 26 94 13 - <http://www.arcsfgt-alsace.fr>

### Compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2019 Club House de la SOGS Avenir

La présidente Corinne Richert ouvre la séance à 20h00 et propose l'ordre du jour qui est accepté.

Présents : Corinne Richert (Strasbourg 65), Pierre Mappes (Arc Club de Strasbourg), Jacques Barthel (SOGS Avenir), Michel Kuntz (UTC)

Excusée : Christine Kuntz (UTC)

Absent : Alain Piolet (UTC)

1 - Le procès-verbal de la réunion du 7 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

Il n'y a pas de remarque particulière sur l'Assemblée générale qui s'était tenue le 13 septembre 2019.

À noter la mise en place à ce moment du nouveau comité.

2 – Finances.

Michel Kuntz a repris la trésorerie lors de l'AG.

Aucun mouvement de trésorerie n'a eu lieu pour la nouvelle saison. Seuls les prélèvements mensuels des frais de banque à distance ont impacté le compte. Le règlement des inscriptions 2018/2019 d'un montant de 26 € n'est toujours pas intervenu. Corinne rappellera la facture au président du Strasbourg 65.

Le chèque de 96 ;00 € pour le décompte frais/inscriptions au bénéfice de la SOGS Avenir est remis ce jour à Jacques Barthel.

Le dossier pour la demande de changement d'intitulé de compte bancaire pur la mise aux normes est constitué. Les statuts du CD67, son certificat SIRET, l'extrait de l'AG mentionnant les mandataires autorisés à faire fonctionner le compte seront transmis au correspondant de la banque en janvier pour prise de rendez-vous.

Une feuille de frais de 10 €, représentant des photocopies de feuilles de marques est approuvée et fera l'objet d'un virement.

Suite à la demande du CD67, Michel Kuntz avait déposé une demande de subvention relative aux différents tours de championnat de France FSGT 18 et 25 mètres.

Pas de déplacements, mais des frais d'organisation et frais d'arbitrage.

Un montant de 140,00 € a été alloué et versé par virement émanant de la région Grand Est.

3 – Échos des clubs.

ACS : R.A.S.

UTC : une quarantaine d'archers constituent actuellement la section, dont une dizaine de poussins/enfants qui font de la compétition. Un passage de flèches est prévu deuxième semaine de décembre.

Strasbourg 65 : RAS. La section compte 8 jeunes et 8 Adultes.

Avenir : En est à son dixième licencié.

#### 4 – Compte-rendu des manifestations.

Le 1<sup>er</sup> tour du championnat d'Alsace 18 mètres a eu lieu au Strasbourg 65 les 12 et 13 octobre 2019.

39 participants (28 adultes et 11 enfants/poussins).

Un repas a été proposé par le Strasbourg 65.

#### 5 – Prochaines rencontres.

Le 8 décembre aura lieu la Saint Nicolas des archers à l'ACS.

Inscrits, 13 de l'ACS, 20 de l'UTC, 3 du Strasbourg 65, 7 de l'ACLS, 7 de LFB25, soit une cinquantaine d'archers.

Une quarantaine de repas environ sont réservés.

11 et 12 janvier 2020, ce sera le deuxième tour du 18 mètres du championnat d'Alsace 18 mètres. Ce tour comptera aussi pour le championnat de France FSGT. Il se déroulera à l'ACS.

Il n'y aura pas de repas mais un buffet amélioré.

#### 6 – Divers.

Michel Kuntz a participé à la réunion de la CFA Tir à l'Arc qui s'est tenu le 9 novembre 2019 à Pantin. Une nouvelle région, la Nouvelle Aquitaine a fait acte de candidature pour rejoindre la FSGT tir à l'arc. Son représentant était convié et a assisté à la réunion.

La réunion a surtout porté sur la nouvelle classification qui interviendra lors de la saison 2020/2021.

Une nouvelle distribution des classifications des plus jeunes devrait améliorer l'évolution et une catégorie des plus de 65 ans (optionnelle) serait créée.

Une réunion sur l'homophobie se tiendra à la Maison des Sports le 16 décembre. Les inscriptions pour y participer sont ouvertes jusqu'au 5 décembre.

Un communiqué de presse de la FSGT a été diffusé pour soutenir les manifestations du 5 décembre. Est-ce le rôle de la FSGT ?

Jacques Barthel souhaiterait que l'arc gaucher prêté à l'UTC puisse être confié au Strasbourg 65 si possible. Michel Kuntz fera le nécessaire.

Une fois de plus, nous notons que la journée finale du tir à l'arc, le 14 juin 2020, bien que réservée en temps utile à l'Avenir, a également été accordée aux fléchettes.

La Commission regrette ce dénigrement apparent de l'activité tir à l'arc.

Jacques revient sur le règlement de la nouvelle manifestation qu'il a proposé le dimanche de Pentecôte, le 31 mai 2020. Ce challenge en relais par équipes de clubs, fera l'objet d'un règlement particulier qui tend encore à être affiné d'ici -là.

Fin de la réunion à 21h00

Prochaine réunion le vendredi 21 février 2020 à l'Avenir, sous réserve de disposition du club-house.

La présidente : Corinne Richert

Le secrétaire pour ce jour, Michel Kuntz